

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25139807***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi**24 OCT. 2025****Le Greffier**N° d'entreprise : **0453 111 546****Nom**(en entier) : **SYNLAB Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Avenue Alexander Fleming 3 à 6220 Fleurus****Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du Commissaire**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17/09/2025 :

Première résolution : renouvellement du mandat du Commissaire

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de la SRL Deloitte Réviseurs d'Entreprises (B00025), dont le siège social est situé à 1930 Zaventem, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, en qualité de commissaire de la société pour une durée de trois ans et dont le mandat a pris fin à l'issue de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes annuels arrêtés en date du 31 décembre 2024.

Conformément à l'article 3:60 du Code des sociétés et des associations, cette société désigne comme représentant Monsieur Carl LASCHET (A02441), également réviseur d'entreprises, chargé de l'exercice du mandat.

Le mandat viendra à échéance après l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes annuels arrêtés en date du 31 décembre 2027.

L'Assemblée générale rappelle que les honoraires annuels du commissaire s'élèvent à 84.500 EUR (plus TVA, débours divers, cotisation IRE et indemnité des frais forfaitaires pour les coûts de technologie et de conformité), et seront adaptés annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou suivant accord entre les parties.

Deuxième résolution : désignation d'un mandataire spécial

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, de donner mandat à la SRL Roland, Bloquiau & associés avec faculté de substitution à tout employé exerçant en son sein, ayant son siège à 7060 Soignies, Rempart du Vieux Cimetière 5, numéro d'entreprise 0809.149.254, RPM Hainaut (Division Mons), qui accepte, pour accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles pour l'exécution des résolutions de la présente assemblée, en ce compris, sans en être toutefois limité, toutes les formalités auprès du Registre des personnes morales, auprès de la Banque carrefour des entreprises, ainsi que pour toutes publications (telles qu'aux annexes du Moniteur belge).

Copie conforme à l'acte joint.

Pour la Société,
Van Overbeke Mathieu,
Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/11/2025 - Annexes du Moniteur belge